Image not found or type unknown

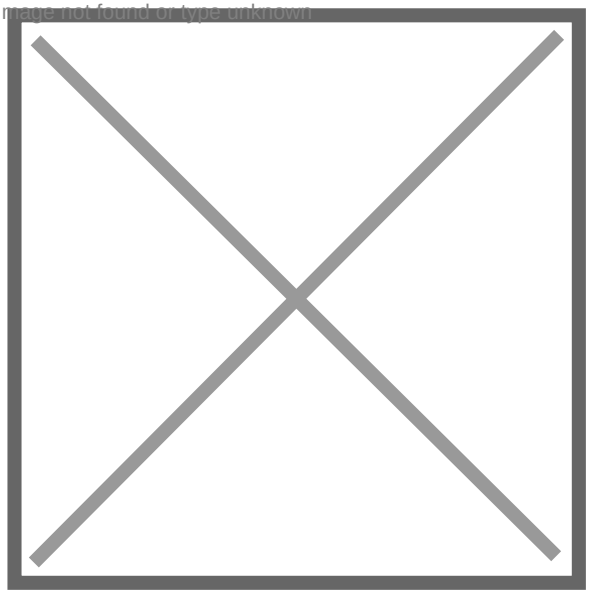

Double vitrage pour cause de nouvelle nuisances sonore

Par **Sanspermis**, le **14/07/2013** à **08:19**

Bonjour,

Je loues depuis plusieure années un appartement dans un immeuble ancien très mal isolé. Les cloisons y sont très fines au point qu'on comprenne parfaitement une conversation d'un niveau sonore normal dans l'appartement voisin. Moi et mes voisins nous sommes fait et habitué à ces désagréments et nous vivons malgres tout en bonne entente.
Mon propriétaire, propriétaire de l'immeuble entier, à recement fait des travaux pour transformer l'arriere boutique de l'immeuble ainsi qu'une autre petite cour ou était présent un arbre et un débara en appartements. Là ou ma chambre donnait sur un arbre et une petite cour paisible réside maintenant des locataires à 3 mettres de mon lit. L'accès à leur appartement ce fait directement par la 2 eme petite cour qu'ils sont donc les seule à emprunté mais qui donne sur toute les chambres de l'immeuble. C'est pour eux une sorte de terrasse de plein pied ou ils peuvent prendre un verre ou leur petit déj
Fenêtre fermée depuis ma chambre il suffit que quelqu'un discute normalement pour dans cette court pour que j'entende le moindre de leur fais et geste. Il suffit même que la fenêtre de leur appartement soit ouvert pour que j'entende leur conversation comme si ils dormaient avec moi...
J'ai demandé à mon propriétaire d'installer des doubles vitrages, ce qu'il a refusé au motif que l'appartement avait était loué en l'état. Sauf que moi quand je l'ai loué perssone ne vivait dans le débarras, perssone ne passait même par cette cour.
Le propriétaire m'a éventuellement proposé de payer une partie de l'installation des fenêtres le jour ou il aura décidé de faire des travaux de ce type, ce qui n'est selon lui pas a l'ordre du jour actuellement.

Mes questions sont les suivantes:

ai-je un moyen de forcer mon propriétaire à faire installer ces fenêtres?
Les nouveaux locataires semblent charmant et je n'ai pas l'intention de les empêcher de prendre un verre au soleil tant qu'ils n'abusent pas, ou de ne pas parler fenêtre ouverte. Mais en changeant les conditions de vis de l'immeuble le propriétaire n'a t'il pas le devoir d'assurer la tranquilité des autres locataires?

Merci pour votre aide la situation est tellement pénible que j'envisage le déménagement, chose très difficile à Paris.

Par **amajuris**, le **14/07/2013** à **10:20**

bjr,
votre propriétaire n'a aucune obligation d'installer des fenêtres à double vitrage.
votre seule solution c'est d'envisager de déménager.
cdt

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés